

Réglementation

Réglementation pour le Triathlon Morzine-Montriond 2021

Article 1 : le Triathlon Morzine-Montriond figure sur le calendrier de la Fédération Française de Triathlon. Donc la réglementation des épreuves sont en cohérence avec leur réglementation disponible sur le site de la FFTri. L'inscription à l'événement vaut acceptation de leur réglementation.

Article 2 : Conditions générales

Natation :

Le port des combinaisons sera autorisé ou interdit selon la température de l'eau le jour de l'épreuve.

L'épreuve natation peut être annulée selon la température de l'eau. Si l'épreuve natation est annulée, celui-ci sera remplacé par une épreuve de course à pied et le triathlon pourra être transformé en duathlon. La durée des épreuves est réglementée par la Fédération.

Chaque participant doit porter un bonnet numéroté donné par l'organisateur. Le port des lunettes de natation est autorisé.

Vélo:

Le port d'un casque est obligatoire et celui-ci doit être conforme aux normes de sécurité internationale. Les sangles doivent être attachées à tout moment lorsque le participant est en possession de son vélo, ce qui veut dire qu'il faut attacher son casque avant de toucher son vélo dans l'aire de transition et le garder attaché jusqu'à ce qu'il pose son vélo dans l'aire de transition à la fin de l'épreuve vélo. Le casque doit être porté à tout moment où on est dans l'aire de transition

Les participants doivent respecter le code de la route.

Les participants n'ont pas le droit de se mettre à l'abri derrière un autre participant ou de faire du drafting (drafting interdit)

Le dossard doit être visible à tout moment au dos du participant, avec 3 points d'attache à une ceinture de triathlon ou à son maillot. Il n'y aura qu'un dossard par participant donc l'utilisation d'une ceinture de triathlon est conseillée. Chaque participant recevra un numéro pour son vélo ce qui doit être attaché à son vélo au siège ou au cadre du vélo. Seul les participants ont le droit d'entrer dans l'aire de transition.

Les vélos doivent être récupérés à la fin du triathlon sur présentation du dossard.

Course à pied :

Le participant ne peut pas courir avec son casque à vélo. Le dossard doit être porté devant pour l'épreuve de course à pied avec 3 points d'attaches. Le participant ne peut pas être accompagné par une autre personne.

Il n'y aura qu'un dossard par participant donc l'utilisation d'une ceinture de triathlon est conseillée.

Relais: :

Les équipes peuvent être féminine, masculine ou mixte. Chaque équipe doit être constituée d'un minimum de 2 personnes et un maximum de 3 personnes.

Article 3 : Briefing (voir article 15)

Un briefing obligatoire aura lieu avant le départ. Normalement le briefing aura lieu 30 minutes avant chaque départ dans l'aire de transition 1. Selon notre protocole Covid-19, le briefing peut être remplacé si besoin par un briefing envoyé par mail aux participants.

Article 4 : Récompenses

Chaque participant ayant fini dans le top 3 doit être présent. Sinon, la récompense ne peut pas être récupérée plus tard. L'organisateur se réserve le droit de assigner les récompenses comme il le souhaite. Des récompenses supplémentaires peuvent être données lors d'un tombola des dossards. Si le gagnant est absent, la récompense ne peut pas être récupérée plus tard.

Article 5 : Assurance de l'Organisateur

L'organisateur du Triathlon Morzine-Montriond a une licence pour l'événement via la Fédération Française de Triathlon et donc leur assurance via Allianz.

Article 6: Assurance participation: veuillez nous contacter pour plus d'informations

Article 7 : Annulation de l'événement en cas de force majeure

Si l'événement doit être annulé pour une raison en dehors du contrôle de l'organisateur, et en particulier dû au force majeur, des décisions prises par l'administration française, dû aux risques liés aux conditions météorologiques, l'organisateur ne sera pas dans l'obligation de rembourser les participants. Donc les participants renonce à toute demande de remboursement en cas d'annulation ou interruption définitive de l'événement pour des raisons de force majeure

Article 8 : Droit à l'image et à l'information

Le participant donne son accord que l'organisateur aura droit à filmer l'événement et de stocker les images et les vidéos de l'événement ainsi que les informations personnelles données par les participants au moment de l'inscription. Le participant donne alors son accord ou à un tiers d'utiliser les vidéos et les photos de l'événement sans limitation dans une transmission live ou à une date ultérieure via tout média ou toute plateforme, via mobile, online, digitale, radio, télévision, dans les avions, à la mer, via internet, vidéo ou DVD. Les images et vidéos peuvent également être exploitées par des partenaires/sponsors/fournisseurs de l'événement, ainsi que pour promouvoir l'événement pour des éditions futures.

Article 9 : Arbitration

La réglementation est soumise à la loi française. Toute réclamation sera traitée selon la réglementation de la Fédération Française de Triathlon et le processus d'arbitrage du Comité Française de Sport.

Article 10 : Frais d'Inscription

Les frais d'inscription couvrent la participation à l'événement uniquement. Le déplacement, l'hébergement et les frais médicaux sont la responsabilité du participant.

Article 11: Secours

Il y aura plusieurs équipes de secouristes à l'événement y compris un docteur et les secouristes. 2 équipes seront mobiles, une équipe sera basée au Lac de Montriond (départ et T1) et une équipe sera basée à l'arrivée/T2.

Article 12 : Sécurité pendant l'événement:

Pendant l'épreuve de natation:

➤ Au moins une personne avec un certificat en kayak (B.E.kayak) ainsi qu'au moins 2 BNSSAs et les secouristes au bord du lac.

Pendant l'épreuve de vélo :

- 20+ signaleurs avec gilets fluos
- Un moto accompagnera le leader
- Les arbitres et le médecin de course circuleront également à moto.

Pendant l'épreuve de course à pied :

➤ 6+ signaleurs seront présents sur la partie course à pied ainsi qu'un vélo pour le leader.

Article 13 : Inscription & Conditions d'Accessibilité

- Les licenciés FFTri doivent cocher la case correspondante sur la fiche d'inscription et ajouter leur numéro de licence. Le licence peut être ajouté plus tard si besoin. Au retrait des dossards, les licenciés doivent présenter un licence de compétition 2021. Si l'inscription n'est pas complet, une carte d'identité devrait être présentée.
- Les non-licenciés
 - doivent payer une licence journée/pass compétition au moment de l'inscription.
 - sont conseillé de télécharger leur certificat médical lors de l'inscription ou de le télécharger à l'avance en cas de non-conformité.
 - doivent signer la pass compétition lors du retrait des dossards.
 - doivent présenter un certificat médical lors du retrait des dossards si celui-ci n'a pas été téléchargé déjà.
 - Le certificat médical doit être marqué que le participant est apte à faire des compétitions sportives et le document doit être daté moins d'un an avant l'événement.
 - Un certificat médical marqué que le participant est apté à participer aux triathlons en compétition ou en natation, vélo et course à pied sont également accepté avec les 3 disciplines marqués.
- Les conditions ci-dessus applique aux individuels ainsi qu'aux équipes.
- Les règles ci-dessus sont également applicables aux licenciés loisirs ou des officiels FFTri.
- Licenciés d'autres pays: les licenciés des fédérations de triathlon outre que la FFTri sont obligé de présenter une licence en cours de validité pour retirer leur dossard. Ils doivent remplir la fiche Pass Compétition mais le tarif est gratuit pour les licenciés des pays suivants: Allemagne, Angleterre, Belgique, Danemark, Espagne, Italie, Luxembourg, Portugal, Suisse
- Nous conseillons fortement aux licenciés de télécharger une copie de leur licence.

Mineurs non-licenciés

– Le père, la mère ou le tuteur légal doit donner leur permission pour que le mineur participe au triathlon. Le document peut être télécharger lors de l'inscription. Une fiche d'autorisation est disponible sur le site internet de notre organisation.

➤ Inscriptions non terminées

Si l'inscription n'a pas été terminée, la personne n'aura pas le droit de participer au triathlon et son dossard ne lui sera pas remis. Dans ce cas-là, il n'y aura pas de remboursement.

Article 15: Le programme est sur le site internet de l'événement

Article 16 : Retrait des Dossards: Cas Particuliers

Pour chercher le dossard d'un autre participant, il suffit de vous fournir de leur licence triathlon (si licencié) ou leur certificat médical (si non-licencié) ainsi que leur pièce d'identité

Article 17 : Distances

Les distances et les parcours sont détaillés sur notre site internet

Article 18 : Age minimum/maximum par événement

- Junior 8-11 ans : Poussins, pupilles
- Junior 12-15 ans : Benjamins, minimes
- Triathlon distance S: dès cadets
- Relais triathlon distance S : dès benjamin (benjamins et minimes ne peuvent faire qu'un éprouvé)

Triathlon distance M (Olympique): à partir de junior

Article 19 : Catégories d'Age par Année de Naissance

Poussin: 2012-2013

Pupille: 2010-2011

Benjamin: 2008-2009

Minime: 2006-2007

Cadet: 2004-2005

Junior: 2002-2003

Senior: 1982-2001

Vétéran: 1981 ou avant

Article 20 : Fermeture des Inscriptions

- Les inscriptions seront fermées le mardi 24 août 2021.

- Les frais d'inscription de le sportif.com sont supplémentaire à nos tarifs de l'événement. Il n'y aura pas de possibilité d'inscription sur place.

Article 21 : Chronométrage de l'événement

Le chronométrage de l'événement sera effectué par une entreprise de chonométrage agréé par la FFTri pour les distances S et M.

Chaque participant aura une puce qu'il doit porter pendant toute la durée du triathlon

Il y aura plusieurs points de contrôle.

La puce doit être restitué à la fin de la course, sinon le participant sera facturé 15 euros.

Article 23: Ravitaillements

S = Pas de ravitaillement pendant l'épreuve vélo, un ravitaillement sera situé à 2.5km pendant l'épreuve course à pied

M = Un ravitaillement 'special needs' à 28km du parcours vélo (à Avoriaz) + 3 ravitaillements pendant l'épreuve course à pied: à 2.5km, 5km et 7.5km.